

Calcul des déductions relatives aux SPEQ ou au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer pour 2008

- la partie inutilisée des déductions relatives à un investissement que vous avez fait dans une société de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) ;
- la partie inutilisée ainsi que celle de l'année courante des déductions relatives à un investissement que vous avez fait dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

Vous devez avoir effectué ces investissements en 2003 ou après.

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

1 Revenu total servant à calculer des déductions pour investissements stratégiques

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration)			1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration)			2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration	+		3
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			5
Revenu total servant à calculer des déductions pour investissements stratégiques			=

2 Déductions relatives aux SPEQ

Partie inutilisée des déductions au début de 2008 (voyez le formulaire TP-965.32 de 2007)

Partie relative à 2003 (ligne 15, colonne C)			9
Partie relative à 2004 (ligne 16, colonne C)		+	10
Additionnez les montants des lignes 9 et 10.			11
Partie inutilisée des déductions au début 2008			=

Déduction relative à un investissement dans une SPEQ utilisée en 2008

Montant de la ligne 5 _____ x 30 % ▶ 12

Le montant le moins élevé des lignes 11 et 12 correspond à la déduction relative à un investissement dans une SPEQ à laquelle vous avez droit en 2008.

Inscrivez une partie ou la totalité du moins élevé des montants des lignes 11 et 12. Reportez ensuite le montant de la ligne 13 à la ligne 287 de votre déclaration.

			13
Déduction relative à un investissement dans une SPEQ utilisée en 2008			=

Partie inutilisée des déductions, reportée à l'année 2009

	A	B		C
	Montant des lignes 9 et 10	Montant ou partie du montant de la col. A, déduit en 2008		Partie inutilisée des déductions, reportée à l'année 2009 (col. A moins col. B)
Partie relative à 2003*	(9)			15
Partie relative à 2004	(10)			16
Le total de la colonne B doit égaier le montant de la ligne 13.		Total	=	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2009 la partie inutilisée de la déduction relative à 2003.

3 Déductions relatives au RIC

Partie inutilisée des déductions au début de 2008

Important : Cette information figure sur le formulaire TP-965.32 de 2007.

Partie relative à 2003 (ligne 31, colonne C)		20
Partie relative à 2004 (ligne 32, colonne C)	+	21
Partie relative à 2005 (ligne 33, colonne C)	+	22
Partie relative à 2006 (ligne 34, colonne C)	+	23
Partie relative à 2007 (ligne 35, colonne C)	+	24
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.		
Partie inutilisée des déductions au début 2008 =		25

Montant donnant droit à une déduction, inscrit à la case G de vos relevés 7 de 2008	+	26
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=	27

Montant de la ligne 5 _____ x 30 % ▶ 28

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative à un investissement dans un RIC à laquelle vous avez droit en 2008.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit en 2008. Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration.	Déduction relative à un investissement dans un RIC utilisée en 2008	29
--	--	----

Partie inutilisée des déductions, reportée à l'année 2009

	A	B	C
	Montant des lignes 20 à 24 et 26	Montant ou partie du montant de la col. A, déduit en 2008	Partie inutilisée des déductions, reportée à l'année 2009 (col. A moins col. B)
Partie relative à 2003*	(20)		30
Partie relative à 2004	(21)	=	31
Partie relative à 2005	(22)	=	32
Partie relative à 2006	(23)	=	33
Partie relative à 2007	(24)	=	34
Partie relative à 2008	(26)	=	35
Total =			

Le total de la colonne B doit éгалer le montant de la ligne 29.

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2009 la partie inutilisée de la déduction relative à 2003.